

DOSSIERS FERMÉS

Suivi des requêtes et questions du public au conseil d'arrondissement

Conseil du 1^{er} octobre 2012

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Paul Marchand	<p>Monsieur Paul Marchand; conseil d'arrondissement du 1^{er} octobre 2012 :</p> <p>M. Marchand soumet deux questions au conseil :</p> <p>A) Question référée à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. Voir « Dossiers ouverts ».</p> <p>B) M. Marchand voudrait savoir si l'arrondissement peut adopter un règlement obligeant les klaxons sur les vélos, afin de protéger les piétons et ce, plus particulièrement les personnes âgées.</p>	F. W. Croteau	<p>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS W. CROTEAU, PREND ACTE DE LA DEMANDE DU CITOYEN MARCHAND.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Jacques Lanthier	<p>Monsieur Jacques Lanthier ; conseil d'arrondissement du 1^{er} octobre 2012 :</p> <p>M. Lanthier qui habite sur la rue Clark à proximité d'un viaduc bordant la voie ferrée du Canadian Pacifique, estime que la signalisation routière s'avère excessive à cet endroit. Il considère que le dispositif signalétique en place engendrerait des situations nuisibles pour les automobilistes. Il souhaiterait rencontrer le maire d'arrondissement, François W. Croteau pour qu'il y prenne acte de la situation personnellement.</p>	F. LIMOGES	<p>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE CONSEILLER DE SAINT-ÉDOUARD, FRANÇOIS LIMOGES, RÉPOND SUR PLACE ET SE PROPOSE DE RENCONTRER M. LANTHIER, ET S'IL Y A LIEU DE SE RENDRE SUR LES LIEUX AVEC LUI.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Richard Jaeger	<p>Monsieur Richard Jaeger; conseil d'arrondissement du 1^{er} octobre 2012 :</p> <p>M. Jaeger soumet deux questions au conseil :</p> <p>A) Question référée à la Direction des travaux publics. Voir « Dossiers ouverts ».</p> <p>B) M. Jaeger salut l'initiative prise par le conseil d'arrondissement en vue de fermer la circulation sur le boulevard Rosemont à l'occasion d'Halloween dans le secteur de la Cité-Jardin.</p>	<p>E. Ayotte</p> <p>F. Limoges</p>	<p>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS</p> <p>LA CONSEILLÈRE DE MARIE-VICTORIN, ÉLAINE AYOTTE, ANNONCE AVEC ENTHOUSIASME LA SUGGESTION D'ORGANISER LA FÊTE D'HALLOWEEN DANS LE BOULEVARD ROSEMONT (SECTEUR DE LA CITÉ-JARDIN) ENTRE LE BOULEVARD DE L'ASSOMPTION ET LA RUE VIAU AFIN DE SÉCURISER LES ENFANTS.</p> <p>LE CONSEILLER DE SAINT-ÉDOUARD, FRANÇOIS LIMOGES, ACCUEILLE AVEC ENTHOUSIASME L'IDÉE DE MADAME AYOTTE SUR LA SUGGESTION D'ORGANISER LA FÊTE D'HALLOWEEN EN SÉCURISANT LE SECTEUR EN QUESTION.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Bougie Tristan	<p>Monsieur Bougie Tristan; conseil d'arrondissement du 1^{er} octobre 2012 :</p> <p>A) M. Tristan représente un groupe de citoyens. Il veut savoir, à la suite du forum social de la Petite-Patrie, quelles seront les modalités de concertation privilégiées dans le cadre du projet de revitalisation du secteur Bellechasse, un quadrilatère regroupant le boulevard de Rosemont, la rue Saint-Denis, le viaduc Van-Horne et les voies ferrées du Canadien Pacifique.</p> <p>B) M. Tristan formule une 2^e question relative à la 1^{re}. Si oui, cette consultation publique aura-t-elle une démarche classique?</p>	<p>F.W.Croteau</p> <p>F.W.Croteau</p>	<p>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS W. CROTEAU EXPLIQUE QUE LE TERRAIN SITUÉ À L'ANGLE SUD OUEST DES RUES DE BELLECHASSE ET SAINT-DENIS APPARTIENT À LA SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS DE MONTRÉAL. IL AJOUTE ÉGALEMENT QUE L'ARRONDISSEMENT FAVORISE UN ÉCHANGE DE TERRAINS AFIN DE PERMETTRE LE REDÉPLOIEMENT DU SECTEUR. IL ASSURE QU'UN COMITÉ FORMÉ DE REPRÉSENTANTS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE (ÉLUS, PROFESSIONNELS ET UN ENSEMBLE DE PORTE-PAROLE) A ANALYSÉ LE PROJET. DE PLUS, LA SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS DE MONTRÉAL N'A TOUJOURS PAS DÉCIDÉ CE QU'ELLE ENTEND FAIRE, BIEN QUE TOUTE LA PRESSION SOIT MISE POUR ASSURER UNE AVANCE DANS LA RÉALISATION DU PROJET.</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS W. CROTEAU MENTIONNE QU'UNE CONSULTATION PUBLIQUE AURA LIEU CET AUTOMNE.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Martin Blanchard	<p>Monsieur Martin Blanchard; conseil d'arrondissement du 1^{er} octobre 2012 :</p> <p>M. Blanchard déplore la conversion en propriété indivise et désire savoir si le conseil entend encadrer cette pratique par voie réglementaire.</p>	F.W.Croteau	<p>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS W. CROTEAU INFORME L'ASSEMBLÉE QUE LA RÉGLÉMENTATION DE LA RÉGIE DE LOGEMENT NE PRÉVOIT AUCUN LEVIER POUR ENCADRER LA CONVERSION EN COPROPRIÉTÉ INDIVISE. DE PLUS, DES DÉMARCHES ONT PAR AILLEURS ÉTÉ ENTREPRISES EN 2010 AUPRÈS DE L'ANCIEN MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, MONSIEUR LAURENT LESSARD, MAIS SANS SUCCÈS. LE MAIRE EXPLIQUE QUE CHAQUE ANNÉE, C'EST 20 000 PERSONNES QUI QUITTENT L'ÎLE ET IL Y A LIEU DE SE QUESTIONNER SUR CE PHÉNOMÈNE.</p>
M. René Vandelac	<p>Monsieur René Vandelac; conseil d'arrondissement du 1^{er} octobre 2012 :</p> <p>M. Vandelac soumet deux questions au conseil portant sur la fête d'Halloween de 2012 et sur les sentiers piétonniers de la Cité-Jardin. Il fait savoir également que ces questions ont déjà été répondues en cours par l'assemblée et voudrait seulement apporter des précisions sur la 2^e à savoir que les piétons et les automobilistes se trouvent en situation conflictuelle lorsqu'ils empruntent les rues en impasse du secteur de la Cité-jardin.</p>	F.W. Croteau	<p>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS W. CROTEAU, PREND ACTE DES PRÉCISIONS DU CITOYEN VANDELAC.</p>

DOSSIERS FERMÉS — INTERNET —

Suivi des requêtes et questions du public au conseil d'arrondissement

Conseil du 1^{er} octobre 2012

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
			Aucun dossier reçu aux fins de cette séance.